

Session d'examen en août-septembre 2021

Pour les candidat-e-s aux examens de la session d'août-septembre, ceux-ci peuvent se dérouler en mode présentiel. Mais comme toujours, il faut aussi prévoir une alternative en ligne au cas où la situation se dégraderait fortement.

On peut donc planifier les examens en mode présentiel en respectant les distances habituelles (un siège vide entre deux étudiant-e-s pendant les examens écrits). Toutes les autres mesures de protection (masques faciaux, hygiène des mains, ventilation des locaux, etc.) doivent être mises en pratique.

Il est également possible de passer les examens en ligne.

Les réservations de salles nécessaires pour les examens d'août et de septembre ont été faites et restent en place. Le report n'est pas possible.